



COOPÉRATIVE FUNÉRAIRE  
HAUTE-CÔTE-NORD  
MANICOUAGAN



## ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée par le président :
  - 1.1 Vérification de la régularité de l'avis de convocation
  - 1.2 Vérification du quorum
  - 1.3 Nomination d'un président et d'un secrétaire d'assemblée
2. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour
3. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 15 décembre 2019
4. Rapport de la présidence du conseil d'administration
5. Rapport annuel de la Direction générale
6. Présentation et adoption des états financiers audités au 31 août 2020
7. Affectation des excédents
8. Nomination de la firme comptable pour l'exercice 2020-2021
9. Élections des administrateurs
  - 9.1 Nombre de postes à combler (3 postes sortants et 2 postes vacants)
  - 9.2 Annonce des candidatures reçues
  - 9.3 Élection par acclamation ou scrutin
10. Suivi de la planification stratégique
11. Période de questions
12. Levée de l'assemblée